

Séance du 20 septembre 2022

N° 2022.08.03

Objet : FINANCES – Subvention exceptionnelle à l'association 4L Trop Frais

Date de Convocation	Le vingt septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le quatorze septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.
Le 14 septembre 2022	
Nombre de conseillers	Etaient présents :
En exercice : 25	M. Laurent RICHARD, Maire,
Présents : 17	M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD, Mme Katia PREVOST, M. Frédéric GRILLET, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
Représentés : 07	M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain JAOUEN, M. Alain BARON, Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU, M. Dominique GALLOT, Mme Dominique BOSA, Mme Christelle ROMEO, Mme Mélanie BERLU PERREUX, M. Hervé CALAS, Conseillers Municipaux.
Votants : 24	Pouvoirs :
	Mme Guylène BIGOT à M. Laurent RICHARD, M. Daniel BATARD à M. Philippe BEAUVAIS, M. Eric HENNEGUELLE à Mme Bénédicte BEYENS, M. Alain SALMON à Mme Martine DELIGEON, Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST, Mme Katia CHAUVET à M. Dominique GALLOT, Mme Karine WITTMANN-TENEZE à Mme Béatrice ODINK,
	Absente excusée : Mme Silvia GOHIER-VALERIoT
	Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le 27 juillet dernier, l'association montoise 4L Trop Frais l'a informé de son intention de participer au raid humanitaire « 4L Trophy 2023 ».

Créé en 1997, le 4L Trophy est devenu le plus grand Raid humanitaire d'Europe. Le parcours compte environ 6000 km pour relier la France et le Maroc en passant par l'Espagne. Ouvert uniquement aux jeunes âgés de 18 à 28 ans, le 4L Trophy a pour but de rejoindre Marrakech en 4L pour remettre des fournitures scolaires et sportives ainsi que des denrées alimentaires aux enfants les plus démunis du Maroc et les aider à accéder à l'éducation.

Le budget prévisionnel pour cette participation est évalué à 8.700 euros.

Afin de financer sa participation à cet événement, l'association montoise 4L Trop Frais sollicite la municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de la démarche de cette association et sa dimension humanitaire ;

Considérant la volonté de la commune de Monts d'apporter son soutien à la vie associative ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'allouer** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association 4L Trop Frais pour sa participation au 4L Trophy 2023 qui aura lieu du 16 au 26 février 2023 ;
- **De dire** que l'association aura l'obligation d'apposer le logo de la Commune de Monts sur son véhicule ainsi que sur tous supports de communication ;
- **De dire** que l'association bénéficiera d'un emplacement gratuit sur le marché de la Commune à compter du samedi 24 septembre 2022 et jusqu'au samedi 11 février 2023 afin de présenter leur initiative à la population montoise et récolter des fonds pour financer leur projet ;
- **De dire** que cette subvention est conditionnée à la participation effective de l'association au 4L Trophy 2023, en cas de non-participation, la subvention devra être restituée en intégralité ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Katia PREVOST



Le Maire,
Laurent RICHARD

